



RÉSULTAT DU RÉFÉRENDUM : FO DÉMENT LES INFORMATIONS RELAYÉES PAR LE JOURNAL LIBÉRATION

Bureau Central, 02 mai 2018 - N° 17/18.

Dans un article du journal Libération du 1er mai 2018, Franck Bouaziz (journaliste dans ce quotidien), a relayé sans nous consulter, l'information que notre syndicat reverrait sa position si le « oui » l'emportait lors de la concertation organisée par la Direction.

Nous démentons formellement cette information et nous réaffirmons ce que nous avons déclaré lors du Comité Central d'Entreprise du 25 avril 2018 (un procès-verbal existe). A savoir que l'issue de cette consultation n'aurait aucune prise sur les orientations de notre syndicat. Notre organisation possède ses propres instances qui sont l'émanation de nos adhérents.

Nous avons actuellement un mandat clair qui n'accepte pas la proposition actuelle de la Direction sur nos salaires.

Le journal Libération a peut-être relayé les fantasmes de la Direction sur l'issue de la consultation ?

Ce quotidien se fait l'écho d'un sondage interne qui donnerait le « oui » largement majoritaire. Nos propres sondages indiquent clairement le contraire. A moins, que la Direction dispose de moyens qui nous échappent pour faire gagner le « oui », nous ne voyons pas l'issue de cette consultation se dégager comme elle peut l'indiquer à la presse.

Christophe Malloggi
Secrétaire Général



Roissy, le 02 mai 2018
N° 25/18 - CM. AB

Rédaction du journal Libération
Mr Guillaume LAUNEY

Monsieur le Rédacteur en chef,

Dans votre édition en ligne du 1^{er} mai 2018, Monsieur Franck Bouaziz, journaliste de votre rédaction, a relayé des informations inexactes sur le déroulement de la consultation dans notre entreprise concernant l'accord salarial proposé par la Direction d'Air France. Il est dit que notre position vis-à-vis de cet accord pourrait évoluer en fonction du résultat de ce scrutin, ceci est complètement faux.

Cette « fake news » aurait pu être évitée en prenant la peine de nous contacter avant l'édition de cet article. Il nous semble que c'est une responsabilité minimum quand un journaliste relaye la position supposée d'une organisation syndicale. C'est avec un grand plaisir que nous aurions répondu à la sollicitation de votre journaliste. Mais nous n'avons pas eu l'occasion de le faire dans la mesure où celui-ci s'est dispensé de vérifier l'information qu'il a pourtant publié dans vos colonnes.

Nous avons démenti vos informations par voie de tract et ce courrier figure sur le dos de celui-ci. Nous attendons, en plus de votre réponse, qu'un correctif concernant notre position réelle soit publié dans vos colonnes.

Veillez agréer Monsieur le Rédacteur en Chef, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Christophe Malloggi
Secrétaire Général SGFOAF